

Une forme d'acculturation de la communauté maltaise de Monastir: La consignation charaïque du partage successoral du Maltais naturalisé Anglais *Francisco* dit 'chokkou fils de Paolo Cassar'

Mourad Regaya
University of Sousse-Tunisia

Abstract

The present study is based on a nineteenth century unpublished notarial document discovered by chance. This records the activities of a Maltese merchant living in the coastal town of Monastir in Tunisia, naturalised English subject and named Francisco, son of Paolo Cassar, and known as Chokkou [Cikku in Maltese – edit. note]. Most importantly, the recorded distribution of the estate in great detail has now allowed us to reveal several matters of primary importance: the successful integration of this merchant in his host town (Monastir); his marriage with Adélaïde, a Jewish woman –which in itself is an indication of the permeability of the Jewish community in relation to other social groups; the continuous success in the consolidation of his welfare and interests through his matrimonial alliances both with the Maltese (Diacono, Debono) and the French (Carmélia Cassar married to Napoléon Sezoni, vice-consul of France in Monastir); the importance of foreclosures in the constitution of the Maltese patrimony by the end of the nineteenth Century.

Plan :

Caractéristiques générales de la ville-port de Monastir au XIX^e siècle.
Caractéristiques administratives et sociales.
Caractéristiques économiques.
Nature du document.
Famille de Francisco 'Chokkou' Cassar.
Qui est Francisco Cassar ?
Informations complémentaires.
Mécanismes de constitution du patrimoine passé en succession.
Répartition géographiques du patrimoine objet du partage successoral.
Structure du partage successoral.

La promulgation par le grand vizir Khéreddine de la réforme datée de Dhou-al-qida de l'an 1291 de l'ère hégirienne/décembre 1874 a permis le dépôt des registres notariaux auprès des tribunaux charaïques, ces mêmes registres consignaient les différentes activités des différentes communautés aussi bien locales : musulmane, et juive, qu'étrangère immigrée, européenne : française, italienne, maltaise et autres. Quoique ne nous permettant pas l'étude des actes de l'état civil consignés par les autorités ecclésiastiques, puis consulaires, ces registres nous ont permis de suivre, et de reconstituer les différentes facettes de la dynamique des communautés installées dont la maltaise à travers les actes d'achat, de vente, de crédits, d'échange, les saisies pour non paiement, les contrats de vivification, et d'association dont l'une des parties contractantes serait locale. Fidèle des archives du tribunal de première instance de Monastir j'ai eu la chance et le plaisir de découvrir un partage successoral concernant un maltais naturalisé anglais installé à Monastir durant la fin du XIX^e siècle, il s'agit du partage de feu Francisco dit 'Chokkou fils de Paolo Cassar' !!

Avant de décortiquer ce document de treize pages, écrit en arabe dialectal, il serait nécessaire de donner un aperçu sur l'importance de la métropole sahélienne, ville-port qui est la ville de Monastir, chef-lieu de caïdat, division territoriale portant le même nom.

I Caractéristiques générales la ville-port de Monastir au XIX^e :

i. caractéristiques administratives et sociales :

*elle comptait environ dix mille âmes dont 678 juifs et 160 européens.¹

*chef-lieu de circonscription militaire avec un général de division pour commandant et dont les prérogatives atteignaient les garnisons du Sud-Est.

*chef-lieu de caïdat ayant à sa tête un caïd-gouverneur représentant le Bey régnant.

*chef-lieu de circonscription de jurisprudence charaïque composée structurellement d'un bach-mufti, d'un caïd, et de trois muftis, circonscription classée deuxième par ordre d'importance après la capitale, Tunis.

*pôle éducatif confirmé à travers une multitude d'écoles, de marabouts, de mosquées, et surtout par la prestigieuse bibliothèque riche en manuscrits à savoir la « bibliothèque du général OSMAN ».

*pôle consulaire animé par les consuls et agents de diverses puissances : France, Pays-Bas, États-Unis d'Amérique, France, France, Grande Bretagne, France, Monaco, Suède, Norvège.

*Creuset de cohabitation des trois religions monothéistes qui a chacune ses lieux de culte, la musulmane avec deux grandes mosquées, l'une de rite malékite, l'autre de rite hanéfite, quarante huit mosquées de quartiers, cinquante marabouts et asiles, un cimetière de renom du fait de la présence d'un grand nombre de mourabitounes-soldats prieurs et ascètes, de savants, la juive avec une synagogue et un cimetière, la chrétienne avec une église construite en 1862.² Tous vivent en symbiose, parlent l'arabe, et se considèrent monastiriens de naissance, d'adoption, voire les deux à la fois selon les cas.

ii. caractéristiques économiques :

Le nombre total des pieds d'oliviers dans la forêt de Monastir est passé de 84619 en 1841 à 89126 en 1861, la céréaliculture, celle de l'orge profitait de la présence de deux ceintures, l'une autour des remparts, la deuxième autour de la forêt d'oliviers. L'activité agricole se pratiquait tout aussi à travers les jardins d'Essouani, et de Skanès, de la palmeraie de Dekhila, de quatre domaines ou « Henchirs » éparpillés à travers le caïdat de Monastir (Henchir Dekhilet Alalcha ; Henchir Hmadha ; Henchir Ras Marj ; Henchir Mislan). La ville-port était bien fournie en pressoirs à huile dont le nombre passa de 32 dans la seconde moitié du XIX^e siècle, à 57 en 1911 produisant entre 5 et 6 millions de kg d'huile. La ville tirait avantage de son port qui se spécialisa jusqu'au début du XX^e siècle dans l'exportation des huiles de son arrière pays vers le marché européen, en 1862 le port de Monastir exporta pour 3.072825 ryals devançant le port de Sousse avec 2.897.500, celui de Sfax avec 1.328200, et celui de Mahdia avec seulement 345850.

II Nature du document : C'est un document exceptionnel écrit en arabe dialectal consigné dans le registre classé dans les archives du tribunal de première instance de Monastir, il porte le numéro cinq, il concerne les deux notaires ayant travaillé dans cette juridiction à savoir les deux cheikhs Mohamed Derouiche, et Mohamed Saadallah, il s'étend de la page trente à la page quarante trois du dit registre.

¹ Jean Ganiage, 'Les Européens en Tunisie au milieu du XIX^e siècle,' *Cahiers de Tunisie* n°11, 3^e trimestre, 1955, 389.

² J., Pons, *La nouvelle Eglise d'Afrique* (Tunis, 1930) ; Victor Guérin, *Voyage archéologique dans la Régence de Tunis* (Tunis, 1862), 104, 105, 133. Il y avait au Sahel 360 catholiques en 1834, 250 à Sousse, 50 à Monastir, et 60 à Mahdia. La population européenne en 1862 à Sousse était évaluée par lui à 600 chrétiens, 180 chrétiens à Mahdia, il y avait très peu d'européens à Monastir.

Il concerne le partage successoral du patrimoine de feu Francisco fils de Paolo Cassar, l'une des notabilités maltaises de la ville de Monastir mort en 1300 de ère hégirienne(1882-1883).

III Famille de Francisco Chokkou Cassar :

1- Qui est Francisco Cassar: le registre en question ne nous permet pas de faire toute la lumière sur le parcours exceptionnel de ce notable maltais, fixé à Monastir, naturalisé anglais, le diminutif 'Chokkou' est certainement un autre indice de cette acculturation de la communauté maltaise monastirienne prouvant une bonne intégration dans leur milieu d'accueil. Le procès verbal de ce partage successoral nous permet tout de même de faire connaissance avec les ayants droits à la fois adultes, et non pubères qui se répartissent comme suit:

- Adélaïde femme du défunt (de confession juive).
- Les enfants non pubères : Alphonse et Thérèse (sous tutelle juridique de leur mère Adélaïde).
- Les filles adultes mariées :
 - + Emilie, femme de Josef Diacono.
 - + Lise, femme de Baptiste Debono.
 - + Paolina, femme de Sinco Massa (?).
 - + Line, femme de Freddo Ruggiere (?) représentée par son agent 'le mercanti' Lino, fils de Estewald (?), Italien de Monastir.
 - + Carmélia, femme de Napoléon Sezonni (?) représentée par son agent Paolo Nino (?) vice-consul Italien de Monastir.
 - + Virginie, femme de Salvo (?) fils du Rais (capitaine) winsowa (?)³

La présence d'agents fondés de pouvoir de la part de deux filles à savoir Line et Carmélia, agents de nationalité italienne peut être lié aux mariages inter-confessionnels, qui prouvent d'autre part la non étanchéité des communautés européennes fixées à Monastir. Le cas de la famille Francisco Cassar est un cas d'espèce, un vrai melting-pot vu que le père est maltais, la femme est juive, deux de ses filles mariées à des mercantis Italiens.

Quoique le registre portant le numéro cinq objet de cette étude ne fournit pas de données sur le parcours du mercanti maltais pour amasser ce patrimoine, d'autres types de documents se trouvant dans la capitale, essentiellement les archives nationales de Tunisie relevant du premier ministère peuvent nous éclairer quoique épisodiquement sur les activités du légataire défunt.

2- Informations complémentaires à travers les documents des Archives Nationales : Un document de type fiscal concernant les arriérés non payés de l'impôt « Kanoun » impôt payé par les propriétaires d'olivettes au Sahel dont l'assiette varie selon l'âge du pied d'olivier, et sa capacité productrice nous informe de la présence de la famille « Cassar » n'ayant pas comme beaucoup d'autre payé son dû durant les trois années finissant en 1296 de l'ère hégirienne (1878). Le dû du mercanti Francisco Cassar selon la liste nominative pour la période concernée était le plus important à savoir 2508 ryals,

³ (?) identité sujette au doute du fait du grand risque dû à la transcription de ces noms en arabe dialectal.

son frère Angelo venait loin derrière avec 79 ryals. Un passage en revue des éléments constituant le patrimoine de Francisco Chokkou objet du partage successoral nous permet de savoir qu'il aurait été constitué par les actes d'achats, et les saisies judiciaires faisant suite à la campagne expéditive du général Zarrouk contre le soulèvement du Sahel en 1281 de l'ère hégirienne (1864).⁴ Les registres de notaires relevant du tribunal charaïque de Monastir procurent de nombreux indices accréditant l'intervention du mercanti Francisco, de sa femme Adélaïde, de sa fille Carmélia, et de bien d'autres des membres de la famille dans différentes opérations spéculatives touchant surtout l'achat par anticipation de quantités d'huile d'olive par le truchement du 'Slam'.⁵ Ils n'intervenaient pas directement mais à travers leurs agents, essentiellement des notaires, et des lettrés chargés de la consignation et du suivi des transactions.

IV Mécanismes de constitution du patrimoine passé en succession :

Ces mécanismes sont divers, et se répartissent entre la propriété complète dans certains cas, et différentes autres situations liées à la propriété usufruitière, ou aux associations avec les habitants locaux dans le cadre des différents contrats de vivification, et d'exploitation passés du vivant du légataire du partage successoral : Francisco (*Chokkou*) fils de Paolo Cassar.

a. les formes simples : Il s'agit de quatre mécanismes à savoir la saisie judiciaire, l'achat, la cession entre frères, les contrats de complant et d'irrigation au profit du légataire aboutissant à une appropriation partielle des lots habilités et vivifiés.

*saisies judiciaires : elles étaient la suite inéluctable du non paiement des dettes contractées auprès du légataire nécessitant vente totale, ou partielle du patrimoine hypothéqué qui ne se faisait pas toujours sans problème d'où le passage obligé par les autorités. La non vente globale est attestée à travers le fractionnement des propriétés sujettes à conflit concernant souvent les notabilités monastiriennes. Un grand nombre de ces saisies est une conséquence directe de la campagne punitive du général Zarrouk au Sahel en 1864, et des règlements de compte qui s'en suivirent.

*les achats : Il y aurait certainement un grand nombre devant la révolte de 1864, ou lui faisant suite dans le cadre des opérations fiscales, et de l'achat des dettes des Sahéliens par les usuriers juifs, et européens, il serait donc impossible de départager entre les deux mécanismes dans la constitution du patrimoine légué aussi bien mobilier, qu'immobilier.

*les dons : ce mécanisme concerne essentiellement les héritiers de son frère Angelo Cassar, cette opération pourrait être liée à une association entre les deux frères défunts Angelo et Francisco, ce qui a nécessité une retrocession de certains éléments du patrimoine du premier au profit du second.

*les contrats d'association entre le créancier bénéficiant de la saisie, et son débiteur : ces contrats sont le résultat d'un arrangement consigné par un acte notarial stipulant la poursuite par les débiteurs de l'exploitation des biens saisis sous le contrôle direct du créancier devenu propriétaire éminent selon des formules, et des pourcentages à l'amiable, et d'un commun accord, d'où la présence des noms de ces débiteurs à travers les différents parts du partage successoral.

b. les formes complexes : il s'agit de mécanismes associés ce qui laisse apparaître la multitude de protocoles, d'astuces mis à profit par les mercantis usuriers des différentes communautés pour

⁴ Charles Monchicourt, 'La Mahalla de Zarrouq dans le Sahel (1864)', *Revue Tunisienn*, 1917, 9-11.

Jean Ganiage, *Les origines du protectorat Français en Tunisie, 1861-1881* (Paris, 1859).

Bice Slama, *L'insurrection de 1864 en Tunisie* (Tunis, 1967).

Khelifa Chater, *Insurrection et répression dans la Tunisie du XIX^e siècle : La Mehalla de Zarrouk au Sahel-1864* (Tunis, 1978).

⁵ Archives du tribunal de première instance de Monastir, registre n°5, f eu notaire Mohamed Derouiche, pag : 9-10, 11-12-13, 17-18, 20, 23, 24, 27.

triompher de leurs créanciers, ou associés, ou concurrents aidés en cela par leurs agents, leurs notaires, et même par les cercles de décision politique, et charaique surtout en période de crise.

c. la nue propriété de biens immobiliers :le droit charaique a permis bien avant l'établissement du protectorat de faire profiter les mercantis des différentes communautés de profiter du patrimoine immobilisé,et haboussé au profit des fondations pieuses contre des sommes modiques, et dans le cadre du loyer perpétuel ou 'Enzels', tout aussi que dans le cadre d'échange entre le légataire et les fondations de la ville de Monastir.

Mais comment ce patrimoine était-il réparti géographiquement à travers les différentes entités ou ses éléments étaient recensés ?

V Répartition géographique du patrimoine objet du partage successoral :

La densité relative des éléments constituant le patrimoine de Francisco « Chokkou fils de Paolo Cassar diffère selon qu'il s'agit de biens mobiliers et immobiliers,cette densité s'intensifie concernant les biens immobiliers monopolisés par trois centres à savoir le chef-lieu Monastir,et les deux villages de Touza,et de Lamta. Elle s'atténue par contre pour les biens mobiliers, agricoles répartis sur huit centres différents à savoir : Monastir, Bembla, Sayada Bodheur, Khenis, Damous (actuelle Menzel Ennour), et enfin Menara.⁶

1 - les biens immobiliers : Ils se répartissent sur trois poles dont l'un urbain qui est Monastir, et les deux autres villageois à savoir Touza, et Lamta.

*pôle urbain de Monastir :ce pôle monopolise la presque totalité des biens immobiliers parsemés à travers les différentes artères de la ville :douze entrepôts, neuf maisonnettes, cinq maisonnettes en étage, deux pressoirs à huile,un magasin,un moulin à grains.La propriété est tout aussi parcellaire du fait du statut d'association entre les héritiers de Francisco (Chokkou) eux-mêmes, ou entre le légataire et ses ex-débiteurs,le fractionnement est très significatif variant dans des proportions telles que 'onze qirats, un tiers de qirat⁷ sur vingt-quatre parts d'une maisonnette en association avec hadj Amira Ferchiou,' ou tout aussi 'la moitié moins le dixième du sixième du tiers de l'étage et de l'entrepot contigu .'

* pôle villageois de Touza et de Lamta :Le fractionnement du patrimoine légué ici est très prononcé, il concerne aussi bien des fractions de pressoirs à huile, d'entrepôts, de maisonnettes, à titre d'exemple: 'tous les trois qirats,et le tiers du cinquième du neuvième sur la totalité de vingt quatre qirats du pressoir.' Ce genre d'association non équilibrée est due certainement à l'endettement des exploitants agricoles qui recourent aux prêts spéculatifs contractés en temps de crise, et qu'ils ne peuvent payer en totalité ou en partie.

2- les biens mobiliers-agricoles :Ils forment l'essentiel du patrimoine légué par le mercanti maltais défunt naturalisé anglais, ils se caractérisent par leur large présence géographique dans huit différentes entités, la forêt du chef-lieu Monastir, tout aussi que dans sept forêts villageoises du caïdat de Monastir à savoir :Touza, Bembla, Sayada, Bodheur, Khenis, Damouss, et finalement Menara.

* pôle agricole de Monastir :ce pôle englobe trois différents éléments complémentaires à savoir les olivettes, les jardins d'arbres fruitiers, mais aussi les terrains aptes à la céréaliculture. Pour les olivettes, elles totalisent 556 pieds ,certaines ont été achetées à leurs propriétaires, d'autres sont le résultat des contrats de complantation, on peut citer l'exemple suivant : 'tous les trois quarts d'un feddan⁸ dont la superficie est de soixante marjaa, et la moitié d'une kharrouba transformée en une

⁶ Voir carte du découpage administratif du caïdat de Monastir, Annexe n°1 .

⁷ Le qirat, mesure de surface qui équivaut à 175 mètres carrés.

⁸ Le feddan équivaut à trois merjâa ou trois merjâa et demi; le merjâa à 1662m² ; la kharrouba à 100m² .

olivette de deux cent pieds'. Les jardins d'arbres fruitiers se résument en un jardin planté de figuiers, et en un quart de deux caroubiers, et finalement dans dix huit figuiers. Le troisième et dernier élément constituant le patrimoine de ce pôle sont les 'merjaas' au nombre de cinquante-cinq, les autres lots objets d'association, ou les 'mtayers', surfaces servant à la céréaliculture, n'ont pas été arpentés.

* pôle agricole villageois (hors Monastir) : ce pôle couvrant les six entités villageoises relevant du caïdat de Monastir à savoir : Touza, Bembla, Sayada, Bodheur, Khenis, Damouss. Le patrimoine de Francisco (Chokkou) au sein des six premières est constitué par les olivettes dont la propriété est aussi bien totale, que partielle du fait de l'association avec les ex-débiteurs ayant vendus, ou ayant été saisis. Le nombre des oliviers dont la propriété est totale s'élève à 2647.5, le village de Touza à lui seul monopolise 1372 pieds soit 51.82, le reste soit 1275.5 soit 48.17 se répartit sur les cinq autres. Le village de Menara quand à lui est le fief des « merjaa » utilisés généralement dans les cultures maraîchères, les olivettes se trouvent dans certains cas comme à Bembla, et à Sayada parsemés de lots à la propriété associée, ou d'arbres fruitiers, non comptabilisés à part.

L'étude à travers ce chapitre de la répartition géographique des éléments du patrimoine concédé par le mercanti défunt, aussi bien mobiliers, qu'immobiliers, a permis de saisir les caractéristiques de concentration, et d'éparpillement à travers les différentes entités au nombre de huit avec à leur tête le chef-lieu Monastir. La reconstitution, ou la recomposition de ce patrimoine n'est pas de toute aise du fait de la propriété commune, très émiettée dans certains cas, découlant des transactions entre le mercanti défunt et ses ex-débiteurs transformés la plupart du temps en usufruitiers de leurs anciennes possessions, et de la propriété nue des possessions de fondations pieuses enzélisées en sa faveur.

VI Structure du partage successoral :

Le procès verbal notarial couvrant treize pages du registre portant le numéro 5 à savoir de la page trente à la page quarante trois nous informe que la partage en question ne concernait pas un seul patrimoine, mais en fait deux :

-Le premier réparti entre les héritiers du mercanti défunt à savoir sa femme, ses enfants mineurs, ses filles adultes, mariées, ses éléments se répartissent entre la page trente, et la page quarante deux, ces éléments mêmes qui seront comptabilisés dans les neuf tableaux annexes de cette étude.

-Le second non réparti, consigné dans la dernière page du document à savoir la page quarante trois, ses éléments restent indivis, les héritiers resteront copropriétaires par indivis sans que la quote-part de chacun d'eux ne soit connue. Ces éléments constitués de merjaas, et d'olivettes se trouvant aussi bien à Monastir qu'à Touza, et Sayada seront consignés dans le dernier tableau des annexes de cette étude.

1- Le patrimoine réparti : Ses composantes sont au nombre de 229 sur 242 soit 94.62% du total, dont 45 biens bâtis, et 184 biens agricoles; les bénéficiaires de ce patrimoine sont les héritiers du mercanti maltais défunt dont la quote-part a été consignée dans un procès verbal individuel partiel, le nombre total de ces documents est égal au nombre des héritiers pré-cités à savoir sept adultes, et deux mineurs, ils se répartissent comme suit :

*Sa femme Adélaïde (de confession juive).⁹

*Ses enfants mineurs (sous tutelle de leur mère) :

-Alphonse¹⁰

⁹ Tableau n°9 concernant la quote-part d'Adélaïde, veuve du mercanti maltais Francisco *Chokkou* Cassar.

¹⁰ Tableau n°5 concernant la quote-part d'Alphonse.

-Thérèse¹¹

*Ses filles mariées :

-Emilia femme de Josef Diacono.¹²

-Lise femme de Baptiste Debono.¹³

-Paolina femme de Sinco Massa.¹⁴

-Line femme de Freddo Ruggiere.¹⁵

-Carmélia femme de Napoléon Sezoni.¹⁶

-Virginie femme de Salvo fils du capitaine Winsowa.¹⁷

Mais malgré la consignation de ces quotes-parts respectives des neuf bénéficiaires de ce partage successoral, un certain nombre de questions sans réponses fait surface :

*Quels sont les critères pris en ligne de compte dans la réalisation de ce partage successoral ?

*S'agit-il des articles du droit successoral en vigueur, mais lequel du fait de la naturalisation du mercanti défunt, ou es-ce une simple exécution de son testament ?

*Les deux notaires consignant ce partage,et habitués aux recommandations de la charia ont-ils été informés du code successoral pris en référence concernant le patrimoine du défunt ?

*Comment expliquer l'importance des quotes-parts des filles mariées aux notables maltais, et italiens de la ville de Monastir de la fin du XIXe siècle, en comparaison de celles de leur frère Alphonse, et de leur sœur Thérèse, encore mineurs, n'ayant théoriquement au moins pas pu profiter au même niveau de ce patrimoine du vivant de leur père ?

*Quelles seraient les proportions ou les pourcentages à travers lesquelles les quotes-parts des filles mariées, héritières de Francisco (Chokkou) fils de Paolo Cassar ont soutenus, et consolidés les fortunes des maris cités à savoir : Josef Diacono, Baptiste Debono, Sinco Massa, Freddo Ruggiere, Napoléon Sezoni vice-consul de France à Monastir, et finalement Salvo Winsowa, ces maris recensés à travers les différents registres de notaires comme mercantis spéculateurs intervenant lourdement et régulièrement aussi bien dans le caïdat de Monastir, ou ailleurs à travers les contrats d'achats anticipés ou 'Slam', de crédits usuraires, d'associations,et autres ?

2-Le patrimoine indivis (non réparti) : De moindre importance que le premier,ses éléments sont au nombre de 13 sur 242 soit 5.37% du total, dont deux biens bâtis,le reste en biens agricoles, ce patrimoine a été consigné dans la dernière page du document, c'est-à-dire la page quarante-trois concernant le partage successoral du défunt Francisco Cassar réparti entre la page 30 et la page 43 du registre.

¹¹ Tableau n°6 concernant la quote-part de Thérèse.

¹² Tableau n°1 concernant la quote-part d'Emilie femme de Josef Diacono.

¹³ Tableau n°2 concernant la quote-part de Lise femme de Baptiste Debono.

¹⁴ Tableau n°3 concernant la quote-part de Paolina femme de Sinco Massa.

¹⁵ Tableau n°4 concernant la quote-part de Line femme de Freddo Ruggiere.

¹⁶ Tableau n°7 concernant la quote-part de Carmélia femme de Napoléon Sezoni.

¹⁷ Tableau n°8 concernant la quote-part de Virginie femme de Salvo fils du capitaine Winsowa.

Les deux clercs ou notaires charaïques en charge de l'enregistrement du partage n'ont pas précisés les causes de la non repartition de cette composante du patrimoine quoique minime par rapport à la totalité, et surtout le nom du responsable de la mise en exploitation, ou de la fructification des éléments non encore répartis.

Ce partage successoral enregistré dans l'un des registres de clercs charaïques de la fin du XIXe siècle nous a permis de relever plusieurs données de première importance :

-La bonne intégration de ce mercanti maltais naturalisé anglais dans son milieu d'accueil méditerranéen comme celui d'origine : la ville de Monastir.

-Son mariage avec Adélaïde, femme de confession juive donne la preuve de l'ouverture et de la perméabilité de la communauté maltaise monastirienne sur les autres communautés résidentes de la ville-port sahélienne.

-L'excellente consolidation des intérêts du mercanti maltais naturalisé anglais à travers les alliances matrimoniales aussi bien avec les Maltais (Diacono, Debono) que française (Carmélia Cassar mariée à Napoléon Sezoni vice-consul de France à Monastir).

-L'importance des saisies dans la formation de ce patrimoine aussi bien urbain, que rural, consolidé tout aussi par les contrats de location perpétuelle de biens habous par le mécanisme de l' 'enzélisation'.

-La transformation dans plus d'un cas d'une partie, ou de la totalité des propriétaires saisis en usufruitiers, ou exploitants rémunérés en espèces ou en nature.

-L'extrême fractionnement de plus d'un composant du patrimoine ce qui constitue un obstacle à la bonne exploitation, et la fructification du patrimoine fractionné aussi bien urbain, que rural.

-L'association de deux frères défunts Francisco, et Angelo, Maltais de Monastir dans plus d'un cas nécessitant la retrocession ce qui prouve la solidarité de clan de ces familles maltaises dans leur milieu d'accueil la ville-port, et métropole sahélienne : Monastir.

-La non évaluation monétaire de ce patrimoine passé en succession aux neufs héritiers adultes et mineurs de Francisco Cassar, la variation des parts entre 39 parts pour l'épouse du défunt Adélaïde, 35 pour Emilie femme de Josef Diacono, 32 pour Virginie femme de Salvo fils du capitaine Winsowa, 31 pour le fils mineur Alphonse, 29 pour Paolina femme de Sinco Massa, 20 pour Carmélia femme de Napoléon Sezoni vice-consul de France à Monastir, 18 pour Lise femme de Baptiste Debono, 14 pour la fille mineure Thérèse, et enfin 11 pour Line femme de Freddo Ruggiere, ne nous permet nullement de connaître la valeur réelle de ces quote-parts, et à travers elles du patrimoine global du défunt.

Documents Annexes
-Patrimoine Réparti-

ANNEXE I			
-Première Bénéficiaire :Emilie femme de Josef Diacono*35 Eléments*.			
Biens batis			
Page	Eléments du Patrimoine	Localisation	Mécanismes d'appropriation
30	Petit dépôt à huile pres de lécole Karoui (avec sept reservoirs ou « maajins »	Monastir	inconnus
30	La moitié(moins1/10 du1/6du tiers de l'étage sis au sud du pressoir HIZEM. Entrepot attenant au pressoir sis près Bab Briqcha.	Cachalaria ? Monastir	Par retrocession de son frère Angelo Cassar
Biens Agricoles			
30	Quatorze pieds d'oliviers.	Touza	inconnus
30	Quatre vingt et une part sur quatre vingt huit en association de Fatma fille de hadj mohamed Daldoul pour les sept parts restantes de six pieds d'oliviers.	Touza	Achetées aux héritiers de hadj mohamed fils de hadj khelifa Daldoul.
30	Même quote-part de vingt six pieds d'oliviers	Touza	inconnus
30	Même quote-part de sept pieds d'oliviers	Touza	inconnus
30	Même quote-part sur la moitié de deux pieds.	Touza	inconnus
30	Cinquante pieds d'oliviers.	Touza	inconnus
30	La moitié de deux pieds en association avec le habous de la mosquée.	Touza	inconnus
30	La totalité de neuf pieds d'oliviers	Touza	Achetées à Romdhane Allouche mi- Joumada-ath-thania1286H
30	La totalité de sept pieds d'oliviers	Touza	Achetées à Salha fille Khayyat mi-Dhou-al-qida1287H

30	La totalité de quarante et un pieds d'oliviers	Touza	Achetées après saisie sur Mohamed ben Ali Marbouha début Joumada1289
30	La totalité de sept pieds d'oliviers	Touza	Achetées à Romdhane Allouche mi-Joumada-ath-thania1286H
30	La totalité des vingt sept pieds d'oliviers	Touza	Achetées à Amor ben Mohamed Ksibi,et à ses enfants Mohamed et Selma au début de Safar1290
30	Toute la parcelle plantée de dix pieds d'oliviers	Sayada	Achetées après saisie sur hériters Ahmed Qtari en date du22Rabia-ath-thania1287H
30	Toute la parcelle plantée de figuiers.	Sayada	De Younès Qtari en date du début de Safar1299H
30	Un pied d'olivier	Sayada	inconnus
30	La totalité de dix neuf pieds d'oliviers	Bodheur	Achetés à Hassine Triki fin Rabia al awal1289H
30	La totalité des neuf pieds d'oliviers	Bodheur	Achetées à Selma fille de...fin Rabia al awal1289H
30	La totalité de vingt cinq pieds d'oliviers	Bodheur	Achetées à Khlefa fille de...fin Rabiaa-ath-thania1288H
30	La totalité de vingt pieds d'oliviers	Bodheur	De Hassine Ajimi fin Rabiaa al awal1289H
30	La totalité de seize pieds d'oliviers	Bodheur	De Romdhana Allouche mi-Joumada ath-thania1286H
30	La totalité de quatre pieds d'oliviers	Bodheur	De Romdhane Allouche mi-Joumada ath-thania1286H
30	La totalité de dix neuf pieds d'oliviers	Bodheur	De Romdhane Allouche mi-Joumada ath-thania1286H
30	La moitié de vingt quatre pieds d'oliviers	Bodheur	De Amor Khelifa fin Mouharram1290H
30	La totalité de dix pieds d'oliviers et trois oliviers improductifs	Bodheur	De Mohamed...débutRajab 1286H
30	La totalité de quatre pieds d'oliviers	Bodheur	De Mohamed...début Rajab 1286H

30	La totalité de quatre pieds d'oliviers	Bodheur	De Khlefa fille de...début Rabiaa ath-thania1288H
30	La totalité de sept pieds d'oliviers	Monastir	De Ahmed ben Salah Gouider fin Rabia-al-awal1285
30-31	La totalité de sept pieds d'oliviers	Monastir	De Salem Allouche mi-Dhou al Qida1289
31	La totalité de neuf pieds d'oliviers	Monastir	De Ali Batbout
31	La totalité de trois pieds d'oliviers	Monastir	inconnus
31	La totalité de cinq pieds d'oliviers	Monastir	Achetés aux héritiers Ali ben hadj Youssef fin Rabia-ath-thania1285H
31	La totalité de trois pieds d'oliviers	Monastir	Par occupation et usufruit
31	La totalité de cinq d'oliviers	Monastir	De Mohamed...début Rajab1286H

Annexe II

Deuxième bénéficiaire :Lise femme de Baptiste Debono*18Eléments*.

Biens Batis

Page	Elements du patrimoine	Localisation	Mécanismes d'acquisition
31	Entrepot sis Houmet Saabat pres Impasse Jeddi	Monastir	De Mohamed ben Mahmoud Salah mi-Ramadan 1281H
31	Toute la maison avec sa cave(connue sous l'appellation Dar Guella)	Monastir	De Mohamed ben Amor Hadhri début Mouharram1269H
31	Toute la maison sise Houmet Alaalcha(près école Karoui)	Monastir	De Romdhane Allouche mi-Joumada1286
31	La moitié du pressoir saltni près de la mer	Lamta	De Ahmed Zaafrane mi-Mouharram1284H
31	La totalité des quatre vingt et une parts sur quatre vingt huit parts du « Grand entrepot »	Touza	Achetées après saisie sur les héritiers de Hadj Mohamed Daldoul mi-Rajab1287H
Biens Agricoles			

31	La totalité des quatre vingt et une parts sur quatre vingt huit parts de quatre vingt seize pieds d'oliviers	Touza	Achetées après saisie sur les héritiers de Hadj Mohamed Daldoul mi-Rajab1287H
31	La totalité de quatre vingt treize pieds d'oliviers	Touza	Achetées après saisie sur les héritiers de Mohamed ben Ahmed Khayyat mi-Chaabane1290H
31	La totalité de cent dix pieds d'oliviers	Touza	Achetées à plusieurs reprises ;certains par occupation et usufruit
31	La totalité de sept pieds d'oliviers	Monastir	De Mohamed...mi-Rajab1287H
31	La totalité de vingt huit pieds d'oliviers	Monastir	Achetées à Ali Mezhoud et Hmida Achour,et sa mère Fatima début Safar1290H
31	La totalité de deux pieds d'oliviers	Monastir	Des héritiers d'Ali ben hadj Amor ben hadj Youssef début Rabiaa ath-thania1285 H
31	La totalité d'un pied d'olivier	Monastir	Des héritiers d'Ali ben hadj Amor ben hadj Youssef début Rabiaa ath-thania1285 H
31	La totalité de trois pieds d'oliviers	Monastir	Achetées après saisie sur les héritiers d'Ali ben hadj Amor ben hadj Youssef début Rabiaa ath-thania1285H
31	La totalité de cinq pieds d'oliviers	Monastir	Achetées après saisie sur Ahmed ben Salah Gouider fin Rabiaa-ath-thania1285H
31	La totalité de dix neuf pieds d'oliviers	Monastir	inconnus
31	La totalité d'une « mtira » ¹⁸	Monastir	inconnus
31	La totalité de cinq pieds d'oliviers	Sayada	Des héritiers de Ahmed Qtari
31	La totalité de quatre pieds d'oliviers	Bembla	Achetées de Kacem ben Afia courant Joumada al-oula1300H

¹⁸ « mtira » :diminutif de « mtar » ou pluie,c'est un terrain agricole pour la culture du blé,et surtout de l'orge. Mohamed Salah Sayadi, Monastir :Essai d'histoire sociale,Tunis,1979 ;p.418-419-420.

Annexe III			
-Troisième bénéficiaire :Paolina femme de Sinco MASSA*29Eléments*			
Biens batis			
Page	Eléments du patrimoine	Localisation	Mécanismes d'appropriation
32	Non précisé	Monastir	Acheté de Mohamed Amira mi-Rabiaa al-awal1286H
32	Toute la maisonnette avec puits sise Houmet Saabat	Monastir	Acheté de Mohamed Amira début Rabiaa-ath-thania1288H
32	Latotalité de l'entrepot connu comme « entrepot Jaziri » près Rahbat an-ni'ma(souk aux céréales)	Monastir	De Mohamed ben Bakkar Nouira début Safar1288H
Biens Agricoles			
32	La totalité de quatre vingt et une parts sur quatre vingt huit parts de la moitié d'une olivette de deux cent cinquante cinq pieds	Touza	En association avec Fatima fille de hadj Mohamed Daldoul, achetées après saisie des héritiers de hadj Mohamed Daldoul Touzi mi-Rajab1287H
32	La totalité de quatorze pieds d'oliviers	Sayada	Des héritiers de Mohamed khairallah entre mi- Rabiaa1285, etfin Dhou-al-hijja1288H
32	La totalité de la parcelle irriguée connue comme « Sania Matrouba » plantée de treize pieds d'oliviers	Sayada	Achetée apres saisie sur Youssef Qtari début Chaabane1287H
32	Toute la parcelle plantée de neuf pieds au meme lieu	Sayada	Achetée de Ahmed Qtari le22 Rabia-ath-thania1287H
32	Toute la parcelle plantée de cinquante pieds au lieu connu par « Dyayen »	Sayada	Achetée après saisie sur Youssef Qtari début Chaabane1287H
32	La totalité de six pieds d'oliviers au meme lieu attenant aux précédents	Sayada	Achetées à Abdallah Qtari fin Rabiaa-al-oula1288H
32	La totalité de dix parts sur douze parts de douze pieds d'oliviers à l'est de Sayada	Sayada	Achetées à Hammouda ben fredj Jallad début Joumada ath-thania1288H
32	La totalité de lot sise sud-est d'une olivette plantée de soixante cinq pieds d'oliviers	Sayada	Achetées apres saisie sur Ahmed ben Abdallah Qtari le22 Rabiaa-ath-thania1287H
32	La totalité de quatorze pieds d'oliviers	Sayada	Achetées à Meriem fille de Abdallah Qtari fin Rabiaa-al-awal1288H

32	La totalité de onze pieds d'oliviers sisà « Bir Ennajarine »	Sayada	Achetées apres saisie sur Ahmed Qtari fin Rabiaa-ath-thania1287H
32	La totalité de la parcelle au meme lieu plantée de dix neuf pieds d'oliviers	Sayada	Achetées après saisie sur Youssef Qtari début Chaabane1287H
32	La totalité de la parcelle plantée de cinquante sept pieds d'oliviers,et de sept caroubiers	Sayada	De Aicha fille de Boudhaouia mi-Mouharram1288H
32	La totalité de neuf pieds d'oliviers sis à « Bir el –had »	Sayada	Achetées après saisie sur les héritiers Mohamed Qotl le Sayadi mi-Chawwal 1287H
32	La totalité de quatre pieds d'oliviers au meme lieu	Sayada	Achetées après saisie sur les héritiers Mohamed Qotl le Sayadi mi-Chawwal1287H
32	La totalité de la parcelle occidentale du « Chrak » ¹⁹ al Bir sise à « Bir el-had » bet son complément de terrain nu « bayad »	Sayada	Achetée après saisie sur les héritiers Mohamed Qotl le Sayadi mi-Chawwal1287H
32	La totalité d'un « Chrak » au meme lieu	Sayada	Acheté après saisie sur les héritiers Mohamed Qotl le Sayadi mi-Chawwal1287H
32	La totalité d'un pied au meme lieu avec son complement de jeunes plants ou « Hwils »	Sayada	Acheté après saisie sur les héritiers Mohamed Qotl le Sayadi mi-Chawwal1287H
32	La totalité de cinq jeunes plants d'oliviers ou « Hwils »	Sayada	Achetés après saisie sur les héritiers Mohamed Qotl le Sayadi mi-Chawwal1287H
32	La totalité d'un tiers de « Chrak » au meme lieu,et sa quote-part d'eau du puit	Sayada	Acheté après saisie sur les héritiers Mohamed Qotl le Sayadi mi-Chawwal1287H
32	La totalité de quatre pieds d'oliviers au lieu dit de « Bir-el-had »	Sayada	Achetés après saisie sur les héritiers Mohamed Qotl le Sayadi mi-Chawwal1287H
32	La totalité de six pieds d'oliviers	Sayada	Achetés après saisie sur les héritiers Mohamed Qotl le Sayadi mi-Chawwal1287H

¹⁹ « Chrak » :bande non rectiligne.

32	La totalité de sept pieds d'oliviers	Sayada	Achetés après saisie sur les héritiers Mohamed Qotl le Sayadi mi-Chawwal1287H
33	La totalité de seize jeunes plants ou « Hwils », avec un caroubier sis « Saniya ²⁰ des mourabitines »	Sayada	De Meriem fille Qtari fin Rabiaa al-awal1288H
33	La totalité de deux pieds d'oliviers au lieu dit « Grouss ».	Khenis	Par occupation et usufruit
33	La totalité du « Chrak » au lieu dit « Achhab » avec un pied d'olivier	Monastir	inconnus
33	La totalité du « Chrak » sis au même lieu	Monastir	Acheté des héritiers de Ali ben hadj Amor ben hadj Youssef début Rabiaa ath-thania1285H

Annexe IV			
-Quatrième Bénéficiaire :Line femme de Freddo Ruggiere*11Eléments*.			
Biens batis			
Page	Eléments du patrimoine	Localisation	Mécanismes d'appropriation
33	La totalité des trois entrepôts, aménagés en deux sis en face de la caserne militaire	Monastir	Achetés du Général Osman fin Rabiaa-ath-thania1287H
Biens agricoles			
33	La totalité de quatre vingt et une parts sur quatre vingt huit de la parcelle sise au sud-est de l'olivette « El Bhaier », et ses « msakis » plantée de cent quatre vingt treize pieds.	Touza	Achetées après saisie sur les héritiers Hadj Mohamed Daldoul mi-Rajab1287H
33	La totalité des cinq pieds d'oliviers sis au lieu dit « Agba »	Monastir	De Romdhane Allouche mi-Joumada-ath-thania1286H
33	La totalité des trois quarts du « feddan » mesurant soixante « merjaas » et demi, une « karrouba » et	Monastir	De Romdhane Allouche début Rajab1286H

²⁰ « Saniya » : jardin irrigué par l'eau extraite d'un puits avec l'aide d'un animal.

	demi devenu une complantation d'environ deux cent jeunes plants d'oliviers ou « hwils »		
33	La totalité de vingt six pieds d'oliviers	Monastir	De Salem Allouche mi-1286 H
33	La totalité de dix pieds d'oliviers	Monastir	De Salem Allouche mi-1286 H
33	La totalité de onze pieds d'oliviers	Monastir	De Salem Allouche mi-1286 H
33	Le quart de deux carroubiers	Monastir	De Salem Allouche mi-1286 H
33	La totalité de treize pieds d'oliviers	Monastir	De Abderrazak ben Hassen mi-Dhou-al-qida1284H
33	La totalité de six pieds d'oliviers	Monastir	Certains achetés de Ahmed ben Salah Gouider fin Rabiaa-ath-thania1285H ,d'autres par occupation et usufruit
33	La totalité de deux « Mtayers »	Monastir	La première de Mohamed Kricha mi-Chaabane1290H ,la deuxième de Ali ben Fredj Batbout mi-Chaabane1288H

Annexe V

-Cinquième bénéficiaire :Le garçon Alphonse sous tutelle de sa mère Adélaïde*31Eléments*
 apres accord du vice- consul Josef Fenech.

Biens bâtis

Page	Eléments du patrimoine	Localisation	Mécanismes d'appropriation
33	Toute la maison et la cave y attenantes « Houmet Essbat »	Monastir	Achetées des héritiers Azaiez mi-Rabiaa-al-awal1288H
33	La totalité de la boutique sise « Houmet Souk Balad » en état de ruine	Monastir	De Ahmed Makki fin Dhou-al-Hijja1283H
33	La totalité du moulin à grains sis « Houmet Souk Balad ».	Monastir	inconnus
33	La totalité du huitième du quart du « PressoirDhwweb »	Monastir	inconnus

33	La totalité du huitième du même pressoir.	Monastir	inconnus
33	La totalité du cinquième et demi sur seize parts(non précisé) du meme pressoir ?	Monastir	De Salem Allouche mi-Dhou al-qida1289H
Biens Agricoles			
33	La totalité de quatre vingt une part sur quatre vingt huit parts de trois pieds d'oliviers	Touza	Achetées après saisie sur les héritiers Hadj mohamed Daldoul mi-Rajab1286H
33	La totalité de quatre vingt et une part sur quatre vingt huit parts des deux tiers de neuf pieds des oliviers dit de « Saadallah »	Touza	Achetées après saisie sur les héritiers Hadj mohamed Daldoul mi-Rajab1286H
33	La totalité de quatre-vingt et une part sur quatre-vingt-huit parts de quatre pieds d'oliviers	Touza	Achetées après saisie sur les héritiers Hadj mohamed Daldoul mi-Rajab1286H
33	La totalité de quatre vingt et une part sur quatre vingt-huit parts du jardin planté de neuf pieds d'oliviers	Touza	Achetées après saisie sur les héritiers Hadj mohamed Daldoul mi-Rajab1286H
33	La totalité de quatre vingt et une part sur quatre vingt huit parts de l'olivette plantée de quatre-vingt-douze pieds connu par « Ghars Cheikh Salem »	Touza	Achetées après saisie sur les héritiers Hadj mohamed Daldoul mi-Rajab1286H
33	La totalité de quatre vingt et une part sur quatre vingt huit parts des six pieds d'oliviers et le « Bayad »ou terrain nu y attenant	Touza	Achetées après saisie sur les héritiers Hadj mohamed Daldoul mi-Rajab1286H
33	La totalité de quatre-vingt et une part sur quatre-vingt-huit parts du « Chrak » planté de deux pieds d'oliviers	Touza	Achetées après saisie sur les héritiers Hadj mohamed Daldoul mi-Rajab1286H
33	La totalité de cinq pieds d'oliviers	Touza	Achetés de certains héritiers de Hadj Mohamed Daldoul mi-Rajab1286H
33	La totalité de quarante-six pieds d'oliviers sis au lieu dit « Ghars Chouikha »	Touza	Achetés de Romdhane Allouche mi-Joumada ath-thania1286H
33	La totalité de cinquante et un pieds d'oliviers	Touza	De Amor Ksibi et fils début Safar1290H
33	La totalité de quarante et un pieds d'oliviers	Touza	Achetés en partie aux héritiers de Hadj Romdhane Bouiita mi-Rajab1286H ,le reste aux héritiers de Hadj Mohamed

			Bouiita mi-Rabiaa-al-awal1298H ,certains aussi par occupation et usufruit.
34	Tout le « Chrak » planté de figuiers et de vigne,avec cinq pieds d'oliviers	Sayada	Acheté de Hadj Abdessatar Bouslama mi-Chawwal1285H
34	La totalité des trois quart de quatre pieds d'oliviers avec le « Bayad »ou terrain nu y attenant	Sayada	Achetés après saisie sur Ali Boulila mi-Dhou al-hijja1283H
34	La totalité de la parcelle « Bayad »avec trente-sept pieds d'oliviers	Sayada	Achetés après saisie sur Ali Boulila mi-Dhou al-hijja1283H
34	La totalité de la parcelle sise au meme lieu	Sayada	Achetés après saisie sur Ali Boulila mi-Dhou al-hijja1283H
34	La totalité de la parcelle « Tarbiia »au même lieu	Sayada	Achetés après saisie sur Ali Boulila mi-Dhou al-hijja1283H
34	La totalité du « Feddan » de terre nue au meme lieu	Sayada	Acheté des héritiers de l'Imam Abderrazak ben hadj Fredj
34	La totalité de quatre pieds d'oliviers,et de deux palmiers	Sayada	Achetés de Meriem fille de Abdallah Qtari fin Rabiaa al-awal1288H
34	La moitié de six carroubiers,et la terre nue « Bayad » y attenant	Sayada	Achetés de Meriem fille de Abdallah Qtari fin Rabiaa al-awal1288H
34	La totalité de la parcelle sise au meme lieu plantée de dix neuf pieds d'oliviers	Sayada	Achetée après saisie sur Ahmed Qtari fin Rabiaa-ath-thania 1287H
34	La totalité de la moitié de quatre vingt dix pieds d'oliviers au lieu dit « Khadra » en association avec El Jazzar	Bembla	Achetés après saisie sur Romdhane Allouche début Rajab1286H
34	La totalité de six pieds d'oliviers au lieu dit « Baranèss »	Monastir	Par retrocession des héritiers de son frère Angelo en date du 12 mai1287H
34	La totalité de douze pieds d'oliviers sis près de la « route du berger »	Monastir	Achetés des héritiers de Hadj Mohamed... ?mi-Rajab1287H
34	La totalité de dix huit figuiers	Monastir	Achetés après saisie de Ahmed Gouider fin Rabia al-awal1285H
35	La totalité de quatre pieds d'oliviers	Monastir	Achetés de Romdhane Allouche mi-Joumada ath-thania1286H
35	La totalité de deux pieds d'oliviers au lieu dit « Al-Qortil »		inconnus

Annexe VI			
-Sixieme bénéficiaire :La fille mineure Theresa sous tutelle de sa mère Adélaide*14Eléments*.			
Biens batis			
Page	Elements du patrimoine	Localisation	Mécanismes d'appropriation
35	La moitié moins le dixième du sixième du pressoir à huile sis à « Bab Briqsha » connue comme « Pressoir Hizem »et le depot y attenant.	Monastir	En partie acheté aux héritiers Romdhane Allouche début1285H ,l'autre par retrocession des héritiers de son frère Angelo.
35	Toute la maison sise près quartier ou « Houmet Djemaa »	Monastir	Achetée après saisie sur Mohamed Batbout et son père début Joumada ath-thania 1284H
35	Toute la maison habitable d'entrée sud près « Ecole Karoui »	Monastir	Achetée de Romdhane Allouche début Joumada ath-thania1284H
Biens agricoles			
35	Tout le jardin « Jnen »connu par « Chamlan » planté de quatre vingt cinq pieds d'oliviers	Touza	Achetés de Mohamed Amira début Rabia ath-thania1288H
35	La totalité de quatre vingt treize pieds d'oliviers au lieu dit « Dahra »	Bembla	Divers achats,délimitations, consignations
35	Les cinq sixièmes de vingt pieds d'oliviers	Bembla	Achetés à des dates diverses
35	Quatre pieds d'oliviers au lieu dit « Remayed »	Khenis	Avec pleine « Hiyaza »ou usufruit ?
35	Deux pieds d'oliviers sis « Henchir Ghezal »	Khenis	Avec pleine « Hiyaza »ou usufruit ?
35	Un pied d'olivier sis au meme lieu	Khenis	Avec pleine « Hiyaza »ou usufruit ?
35	Quatre pieds d'oliviers au lieu dit « Achaab »	Khenis	Achetés des héritiers Ben Hadj Youssef début Rabia ath-thania 1285 H
35	Huit pieds d'oliviers au lieu dit « Eddiss » près « Baraness »	Khenis	inconnus
35	Huit pieds d'oliviers,et un caroubier	Monastir	Avec pleine « Hiyaza »ou usufruit ?

	sis « Henchir Qortil »		
35	Cinq pieds d'oliviers au lieu dit « Jazira » près « Henchir Haddar »	Monastir	Avec pleine « Hiyaza »ou usufruit ?
35	Les deux merjaa de terre nue « Bayad » près « Koudiet Essahel » connue aussi par « Gareet Ennajla »	Monastir	Avec pleine « Hiyaza »ou usufruit

Annexe VII

-Septième bénéficiaire :Carmélia femme de Napoléon Sezoni(Vice-consul de France) représentée par son agent Paolo Nino*Vice-consul d'Italie à Monastir*20Eléments*.

Biens batis

Page	Eléments du patrimoine	Localisation	Mécanismes d'appropriation
35	Tout le depot en bon état sis quartier ou « Houmet Jemaa »	Monastir	Acheté de Youssef Lévy début Rajab1286H
35	Tous les trois quart de la maison sise quartier ou « Houmet Medina »	Monastir	Achetés de Ali Batbout fin Rajab1283H
35	Le quart restant	Monastir	Acheté de Fredj Batbout fin Safar1295H
35	Le quart indivis d'une maison ,et de deux dépôts à Touza,et à Monastir connue comme « Dar Gazzoun »	Touza Monastir	Achetés de Aouicha fille Gazzoun mi-Dhou-al Qida1286H
35	Le quart des deux dépôts cités	Monastir	Achetés de Aouicha fille Gazzoun mi-Dhou-al Qida1286H
35	Les onze qirats un tiers sur un total de vingt quatre d'une maison en association avec Hadj Amiira Ferchiou sise au souk de la ville.	Monastir	Achetés de Ali Abbès fin Joumada al-oula1283H
35	Le dépôt,et l'étage au dessus en bon état attenant à la maison.... ?sis quartier ou « Houmet Ejjabana »	Monastir	Non précisé pour le dépôt,l'achat de l'étage consigné ailleurs avec date connue.
36	La moitié d'un pressoir dans la ville basse	Lamta	Achetée aux frères Ben Romdhane fin Joumada ath-thania 1286H

36	Les quatre vingt et une parts sur un total de quatre vingt huit parts de deux dépôts sis dans la « Rahba »ou place centrale de Touza.	Touza	Achetés des héritiers de Mohamed Daldoul le Touzi mi-Rajab1287H
Biens agricoles			
36	Les quatre-vingt et une parts sur un total de quatre vingt huit parts moins le tiers du huitième de cent neuf pieds d'oliviers sis au lieu dit « Ghrouss awled Sidhoum »	Touza	Achetés aux héritiers Hadj Mohamed Daldoul le Touzi mi-Rajab1287H
36	Les quatre-vingt et une parts sur un total de quatre vingt huit parts moins le tiers du huitième de la moitié d'une parcelle « Ghars » plantée de jeunes plants « Hwils » au lieu dit « Ferjana »	Touza	En association avec les héritiers Abdallah Daldoul avec au total cent dix pieds dans les mêmes circonstances précédentes
36	Les vingt pieds d'oliviers au lieu « Gareett Rmal »	Touza	Achetés à Romdhane Allouche mi-Joumada ath-thania1286H
36	Les cinquante-six pieds d'oliviers	Touza	Achetés à Romdhane Allouche mi-Joumada ath-thania1286H
36	Les trente-sept pieds d'oliviers au lieu dit « Chihaa » près « Essatour »	Monastir	Achetés de Ali ben Fredj Batbout fin Rajab
36	Les soixante-seize pieds d'oliviers	Bembla	Dont vingt-trois pieds achetés de Selma fille Hadj Mohamed Biri femme de Hassine Triki début Rabiaa ath-thania1288 H. Dix-huit autres achetés de Khlifa fille Hadj Mohamed Biri femme de Mohamed ben Abdeljelil début Rabiaa ath-thania1288 H. Dix-neuf pieds achetés de son frère Josef fin Rabiaa-al awal 1291H. Le reste soit seize pieds achetés de Ayed ben Mohamed Toumi(sans date)
36	Les soixante et un pieds d'oliviers sis au lieu dit « Bhaier » connu aussi par « Ghars Marbouha ».	Touza	Achetés par saisie sur Mohamed ben Ali Marbouha le Touzi(sans date)
36	La moitié indivise de la parcelle (Ghars)	Touza	Refus de vente par certains héritiers,et

	planté d'oliviers et autres au nombre de cent au lieu dit « Bhaier »		la non puberté d'autres début Joumada ath-thania1280H.
36	Les dix-neuf pieds d'oliviers sis « Hiilat Amara » ? sur le chemin de « Djaziraa »	Monastir	Achetés parmi d'autres après saisie sur Romdhane ben Amor Allouche en compensation de prêts non honorés en association avec son fils Ahmed mi-Joumada ath-thania1286H
36	Les trois pieds d'oliviers sis « Henchir Qortil »	Monastir	Tranfert parmi d'autres par retrocession des héritiers de son frère Angelo Cassar.
36	L'unique pied d'olivier sis au lieu dit « Achaab ».	Monastir	Transfert par usufruit global.

Annexe VIII

-Huitième bénéficiaire : Virginia femme de Salvo fils du Rais (capitaine) Winsowa*32Eléments*

Biens bâtis

Page	Elements du patrimoine	Localisation	Mécanismes d'appropriation
36	Toute la maison habitable constituée de chambres ,de dépôt,d'étage,et d'un vestibule sise « Houmet Djemaa »	Monastir	Achetée du mercanti Youssef Lévy ,lui, meme l'ayant acheté de Hadj Ali Laz.
36-37	Les trois « Qirats »et le tiers du cinquieme du neuvieme du « Qirat » sur vingt quatre qirats du pressoir à huile,et ses accessoires	Touza	Achetés après saisie sur les freres Youssef et Younès, et leur sœur ,fils de Hadj Mohamed Daldoul(sans date)
37	Les seize parts sur trente six parts de la moitié du pressoir à ouverture sud-est hors Touza du coté ouest	Touza	Achetés des héritiers Hadj Mohamed Daldoul à savoir ses enfants :Youssef, Hamouda, Younès, Mohamed, Ahmed, et Fatma certains avec accord, d'autres par refus, mis en vente par le Khalifat (vice-gouverneur) de Monastir, sauf Fatma mi-Rajab1287H
37	Les quatre-vingt un parts sur quatre vingt huit parts des seize qirats un quart sur vingt-quatre qirats de la maison habitable à ouverture ouest à l'intérieur de Touza.	Touza	En association avec l'héritière Fatma fille de Hadj Mohamed Daldoul pour les sept parts restantes

Biens agricoles			
36	Les sept pieds d'oliviers sis au lieu dit « Chrak El Heni »	Touza	Achetés en un seul lot des fils de Hadj Mohamed Daldoul sur saisie effectuée par le Khalifat de Monastir apres accord de Youssef ,et refus de Younes mi-Rajab1287H.
37	Les vingt pieds d'oliviers au lieu dit « Chtib »connu aussi par « Saniet Ben Moati »	Bembla	Les trois elements par achat sur son frère Angelo fin Joumada al-oula 1283H
	La totalité du « Chrak » sis au meme lieu(sans preciser le nombre)		
	Les trente pieds d'oliviers sis dans la meme « Saniet Ben Moati »		
37	Les huit pieds d'oliviers sis au lieu dit « Agba » sur le chemin de « Al-jazira »	Monastir	Achetés apres saisie sur Ali Ben Fredj Batbout et son fils Mohamed fin Chaabane1284H
37	Les quatre « merjaa » de terre nue	Monastir (Henchir Khadra)	Achetés de Mahfoudh Besbès à travers son agent Ali Ben Mohamed Saidane le Hilali fin Joumada ath-thania1288H
37	La parcelle de terre nue mesurant trois merjaa et demi	Monastir (Henchir Khadra)	Achetée de Amor Ben Hadj Ali Besbès fin Chawwal1288 H
38	Tout le « Feddan » de terre nue,et le « Chrak »lui attenant mesurant douze merjaas et la moitié du huitième de merjaa,et le tiers de la moitié de son huitième	Monastir (Henchir Khadra)	Acheté après saisie sur les héritiers Chaabane Ben Mohamed Harzallah mi-Chawwal1287H
38	La totalité des sept merjaas et demi	Monastir (Henchir Khadra)	Achetés de Hasna fille de Ali Khalifa femme de Amor Khalifa début Ramadan 1289H
38	La totalité des quatre merjaa et demi	Monastir (Henchir Khadra)	Achetés de Amna fille de Mohamed Khalifa femme de Khalifa Ben Hadj Salah Khalifa fin Rajab 1288 H.
38	Les deux septièmes moins le huitième sur vingt merjaas de terre nue emblavables sis au lieu dit « Chtib Menara » limités au	Menara	Achetés après saisie sur les frères Ali et Mohamed Ben Fredj Batbout mi-

	sud par les gens de Bembla.		chaabane1288 H
38	Toute la parcelle « Ghars » délimitée par une cloture de figues de barbarie plantée d'oliviers au nombre de vingt-quatre au lieu dit « Khadra » appartenant à l'oliveraie de Damouss.	Damouss	Achetée de Amor Ben Hadj Ali Khalifa début Rabiaa al awal 1290H
38	La moitié indivise de quatre-vingt pieds d'oliviers	Bembla *Harkoussia*	Achetée des frères et sœurs Mohamed et Mhammad, Ajmia et Mahbouba fils et filles de Hassan Ben Mustapha début Safar 1290H
38	Les trois huitièmes indivis de quatre vingt pieds d'oliviers	Bembla *Harkoussia*	Achetés de Hadj Ahmed ben Hadj Youssef, et sa femme Fatma fille de Ali ben Hadj Youssef mi-Mouharram 1290H
38	Les quarante-quatre pieds d'oliviers sis au lieu dit « Tourba Souda » de la forêt de Bembla.	Bembla	Achetés en partie de Salha fille de Hadj Ali Mzali en son nom, et au nom de ses enfants : Amor, Salah, Amna de son mari Chabaane Batbout début Qida 1289H ; une autre de Aichoucha fille de Amor Hizem mariée à Fredj ben Ali Batbout fin Safar 1285H, la dernière partie par exploitation et usufruit.
38	Les dix-neuf pieds d'oliviers sis au même lieu dit « Tourba Souda » de la forêt de Bembla.	Bembla	Achetés du notaire Hassine, et de sa sœur Salha, et leur demi frère maternel le notaire Mahmoud ben Ismael Qtari fin Rajab 1286H.
38	Les vingt-trois pieds d'oliviers.	Bembla	Achetés du notaire Hassine, et de sa sœur Salha, et leur demi frère maternel le notaire Mahmoud ben Ismael Qtari fin Rajab 1286H.
38	Les soixante-quatre pieds d'oliviers.	Bembla	Achetés du notaire Hassine, et de sa sœur Salha, et leur demi frère maternel le notaire Mahmoud ben Ismael Qtari fin Rajab 1286H.
38	Les vingt-deux pieds d'oliviers, et le quart de trois caroubiers sis au lieu dit « Henchir Guezmil »	Bembla	Achetés de Mohamed ben Hadj Mohamed Biri début Rajab 1286H.
38-39	Les treize pieds d'oliviers, et un caroubier sis au lieu dit « Hmada »	Bembla	Achetés en partie de Fredj ben Fredj Batbout fin Safar 1295H, une autre de Fatma bent Fredj Batbout, et Salha bent Hadj Ali Mzali (en son nom, et pour ses

			enfants :Amor,Salah,Mohamed,Amna enfants de son mari Chabaane Batbout débutQida1289H ,la dernière partie de Aichoucha bent Amor Hizem fin Safar1285H.
39	Les quatre pieds d'oliviers sis au meme lieu dit « Hmada »	Bembla	Achetés de Kacem ben Afia(sans date).
39	Les huit pieds d'oliviers sis au meme lieu dit « Hmada »	Bembla	Achetés de Ali ben Afia(sans date).
39	Les huit pieds d'oliviers sis au meme lieu dit « Hmada ».	Bembla	Achetés de Ali ben Afia(sans date).
39	Les treize pieds d'oliviers sis au lieu dit « Jbel ».	Monastir	Achetés après saisie sur Abderrazak ben Hassan mi-Qida1284H.
39	Les vingt-sept pieds d'oliviers sis près lieu dit « Chkoll ».	Monastir	Achetés de Salem ben Mahfoudh Allouche mi-Qida1286H.
39	Les six pieds d'oliviers	Monastir	Achetés après saisie sur Ahmed ben Salah Gouider fin Rabiaa al awal1285H.
39	Les deux pieds d'oliviers sur le chemin dit de « El Ghedir »	Monastir	Achetés de Salah Gouider(sans date)
39	Les neuf pieds d'oliviers sis au lieu dit « Oued Gouider).	Monastir	Par exploitation et usufruit(sans date).

Annexe IX

-Neuvième bénéficiaire :Adélaïde épouse du défunt Francisco « Chokkou »Cassar*39Eléments*.

Biens batis

39	Tout l'étage d'ouverture orientale connu par « Zribet Allouche »avec les deux depots,la cave à huile sis en dessous tous sis en face de l'école Karoui dans le quartier Medina .	Monastir	Achetés de Ali ben Ahmed Abbès fin Joumada al oula1283H.
39	Tout l'étage connu par « étage Dali » avec les trois dépôts sis en dessous,un	Monastir	Achetés du Général Osman par droit de tuteur sur son illustre frère Si Mustapha

	quatrième du coté ouest transformé en dépôt de l'étage pré-cité.	*Bayada* près café Kricha	fin Rabiaa at thania1287H.
39	Tout le dépôt sis près de la place aux grains « Rahbet Ennima » de Bab Eddarb en face de la « mosquée Janzari » à l'intérieur de Monastir.	Monastir	Dépôt haboussé au profit de l'abreuvoir attenant à son mur, échangé au profit du défunt avec clause restrictive de ne pas changer sa fonction, échange réalisé début Mouharram1287H.
39-40	L'usufruit du dépôt sis près de la place aux grains « Rahbet Ennima », le dépôt étant haboussé au profit du habous des psalmodieurs de Monastir à hauteur de $\frac{3}{4}$ pour le defunt, et $\frac{1}{4}$ pour le habous.	Monastir	Usufruit perpétuel après enzélistation au profit du défunt avec un loyer annuel de 90 ryals fin Chawwal1284.
40	L'usufruit du depot haboussé au profit des « Gens de Monastir » sis au quartier « Bab Eddarb » près de la place aux grains connu par habous ou « Waqf al Qolla ».	Monastir	Us ufruit perpétuel après enzélistation au profit du défunt avec un loyer annuel de 75 ryals fin Chawwal1284H.
40	L'usufruit du depot à ouverture sud-est près la place aux grains haboussé au profit de la mosquée « Bab Gharbi ».	Monastir	Usufruit perpétuel après enzélistation au profit du défunt avec un loyer annuel de 90 ryals fin Chawwal1284H.
40	Le grand dépôt sis quartier « Bab Eddarb » à ouverture sud-est, attenant aux dépôts pré-cités équipé d'un puit, et d'un réservoir « majel » qui était une maison à l'origine.	Monastir	Acheté mi-Ramadan1282H.
40	Le pressoir à huile attenant au mur de « Bab Briqsha » à l'intérieur de Monastir(Medina).	Monastir	Pressoir et depot achetés de Amor Khelifa fin Qida1283H.
40	Le dépôt y attenant du coté sud.	Monastir	Pressoir et dépôt achetés de Amor Khelifa fin Qida1283H.
40	L'étage habitable au dessus du pressoir et dépôt pré-cités.	Monastir	Bâti et financé par le défunt composé de plusieurs chambres et fenêtres multiples à ouverture ouest(sans date).
40	Le pressoir connu par l'appellation « Jouaida » à proximité de l'étage pré-cité du coté sud totalement équipée, avec deux caves et un puit.	Monastir	Etait à l'origine une maison et un depot transformés par le défunt, achetés par le defunt de Romdhane ben Kacem Boussaid, et des héritiers de son frère Mahmoud début Hijja1289H pour la maison ,et de Salem ben Abdallah Ayed

			le Qsibien mi-Rabiaa ath-thania1286H.
40	L'étage sis dans le grand jardin ou « Senia » connue par « Gareet Allouche » en dehors de « Bab Essour »	Monastir	Etage et dépôts créés et construits par le défunt de son propre argent.
Biens agricoles			
40	Le grand jardin ou « Senia » équipée de deux puits, clôturée d'un mur en pierre des deux cotés-est et ouest- et par les figues de barbarie des deux autres, grand jardin connu par « Gareet Allouche » en dehors de « Bab Essour ».		Plantée de différents arbres fruitiers avec une partie en terre nue, achetée par étapes : de Hasna bent Mohamed Nouria mariée à Mohamed Bouzgarrou mi-Rajab1290H, mais aussi du Chaouch Mohamed Bourguiba au nom de sa femme Hafsia sœur de Ibrahim Besbès, Ibrahim vendant en son nom début Hijja1296H ; des héritiers Mohamed ben Hadj Fredj Derouiche : sa femme Fatouma bent Salem Allouche, et ses enfants Othmane, Amor, Fredj, les enfants vendant par leur oncle Mahfoudh ben Salem Allouche par procuration mi-Mouharram1294H. Mais aussi de Ali Ben Mohamed ben Salem Allouche fin Qidaa1295H, et enfin de Romdhaneben Amor Allouche après saisie sur son compte, et sur celui de son fils Ahmed au profit du défunt mi-Joumada ath-thania1286H.
40	Les quatre-vingt et une parts sur quatre-vingt-huit indivises de quarante pieds oliviers sis au lieu dit « El Bhaier » connue aussi par « Tourba Hamra ».	Touza	Les onze lieux ont été achetés en un seul lot par le défunt des héritiers Hadj Mohamed ben Hadj Khelifa Daldoul le Touzien à savoir ses enfants : Youssef, Hamouda, Younes, Mohamed, Ahmed, et Fatma. Seul Youssef a vendu de son propre gré, pour le reste, certains étaient absents, d'autres refusèrent de vendre suite à la saisie d'où l'intervention du vice-gouverneur (khalifat) de Monastir Mohamed Allegue en date de mi-Rajab1287H.
40 41	Le même quote-part des deux parcelles à orientation sud-ouest de l'olivieraie « Ghars » connue par « Abi Rmad » sur l'oued Ksiba comptant cent vingt pieds. Les trente-quatre pieds d'oliviers sur l'oued ksiba, au lieu dit « Abi Rmad » connu aussi par « El Garaa ».	Touza	
41	Le même quote-part du « Charak » de terre nue comptant trente-cinq jeunes plants d'oliviers.		
41	Les quatre-vingt et un parts sur quatre-vingt-huit de la complantation connue par « complantation Hadj Mohamed	Touza	

	Loussif »en association avec lui comptant trois cent quarante-sept jeunes plants d'oliviers.		
41	Le même quote-part de cent dix sept pieds d'oliviers au lieu dit « Al kliaa ».		
41	Le même quote part de la moitié de l'oliveraie « Ghars » comptant quatre-vingt-dix-huit jeunes plants connu par « Ghars Salah ben Abdallah ».		
41	Le même quote part de la moitié de la complantation attenant à l'oliveraie précédente comptant trente pieds,la moitié productive,l'autre ne l'étant pas encore.		
41	Le même quote part de la moitié de l'oliveraie « Ghars » sis au lieu dit « Dormal » connu aussi par « Jnen Ouedi » comptant soixante et onze pieds.		
41	Le même quota de cinq pieds d'oliviers près du village sis au lieu dit « Bir Jdida »		
41	Le même quota apres le retrait la moitié du huitième de quatre pieds d'oliviers sis au lieu dit « Ghars Essaieess »etau lieu dit « Ghrouss Awled Sidhom ».		
41	Les soixante pieds d'oliviers sis au lieu dit « Zbidi » avec son complement de terre nue.	Touza	Achetés par le défunt des deux frères Youssef et Younès fils de Hadj Mohamed Daldoul, Youssef consentant,mais Younès s'y opposant,sa part vendue après saisie sur lui,et sur ses frères par le vice-gouverneur de Monastir Mohamed Allègue.
41	Les quatre-vingt-une parts sur un total de quatre-vingt-huit parts de quatre cent vingt parts sur un total de cinq cent quarante parts du grand jardin « Senia » équipé d'un puit avec une tour à ouverture est panté d'arbres fruitiers dont poiriers et autres,avec vingt pieds d'oliviers.	Touza	En association avec Fatma fille de Hadj Mohamed Daldoul pour le reste,achetés par le défunt des héritiers pré-cités dans les mêmes conditions mi-Rajab1287H.
41	La même quote part des onze « merjaa »	Touza	Les mêmes conditions pré-citées

	moins le quart de terre nue irriguée au même lieu plus précisément à « Bir Ennakhlal »		
41	Le quart du grand jardin connu par « Saniat al Borj » plantée d'oliviers.	Touza	Acheté par le défunt de Salha fille du Cheikh Khelifa Khayyat le Touzien fin Qidaa1287H.
41	Les cinquante-quatre pieds d'oliviers sis au lieu dit « Gareat Rmel » près de « Bir Fredj ».	Touza	Achetés comme d'autres par le défunt de Romdhane ben Amor Allouche apres saisie sur lui,et sur son fils Ahmed mi-Joumada ath-thania1286H.
41	Le quart de deux cent quatre-vingt-dix pieds d'oliviers en association avec le Beylik au lieu dit « Abi Ghnam »	Touza	Achetés comme d'autres par le défunt de Romdhane ben Amor Allouche apres saisie sur lui,et sur son fils Ahmed mi-Joumada ath-thania1286H.
42	Les quarante-quatre pieds d'oliviers sis au lieu dit « Henchir Chtioui » dans la zone dite « El Bhaier ».	Touza	Achetés par le défunt des héritiers Romdhane ben Ahmed Khayyat le Touzien début Qidaa1290H.
42	Toute la parcelle « Ghars » comptant cent cinquante huit pieds d'oliviers au lieu dit « Abi Chafra » dans la zone dite « El Bhaier ».	Touza	Acquis par partage et retrocession avec ses associées :Hajria fille de Amor Mahbouli le Tunisois,et ses deux filles Fatouma,et Mahbouba filles de Ahmed Daldoul par leur mandataire Mohamed ben Hassen Ettahbiche en date du 10 Ramadan1288H.
42	Les douze pieds d'oliviers sis au lieu dit « Abi Mooti ».	Touza	Achetés après saisie parmi d'autres de Mohamed ben Ali Marbouha après son décès début Joumada Ath-thania1289H.
42	Les quatre-vingt-douze pieds d'oliviers sis au lieu dit « Hnari ».	Touza	Achetés par étapes de Hassen Mahdoui, de Hadj Amor Ghanem et sa sœur Amna fin Ramadan1288H,et enfin de Salah Mzali fin Hijja1288H.
42	Les vingt et un pieds d'oliviers sis au meme lit dit « Hnari ».	Touza	Achetés de Salah Mzali fin Hijja1288H.
42	Toute la parcelle « Ghars » plantée de soixante six pieds d'oliviers sis au lieu dit « Kliala ».	Touza	En partie achetés de Ali et Khelifa et Aichoucha enfants de Hadj Romdhane Bouiita mi-Rajab1286H ,une autre partie des héritiers Hadj Mohamed ben Ahmed Bouiita,et de sa femme Jannat fille de Mohamed Younès mi-Rabiaa al-oula1286H ;le reste par exploitation et usufruit.

42	La moitié de la parcelle « Ghars » en association avec son fils Alphonse planté de quarante et un pied d'oliviers sise au lieu dit « Ferjana »	Bodheur	Achetée parmi d'autres de Romdhane Allouche mi-Joumada ath-thania1280H.
42	Les trente pieds d'oliviers sis au lieu dit « Hriq »	Khnis	Achetés parmi d'autres après saisie sur Ahmed ben Salah Gouider fin Rabiaa al-oula1285H.
42	Les huit « merjaa » de terre nue emblavables cloturés de figuiers de barbarie.	Henchir Khadra	Achetés de Hasna fille de Ali Klifa mariée à Amor Khelifa début Ramadan1289H.

-Patrimoine Indivis(non réparti)

Biens batis			
Pages	Eléments du patrimoine	Localisation	Mécanismes d'appropriation
43	La moitié moins le demi-sizième du pressoir à huile avec équipements et puit.	Touza	Achetés après saisie sur les héritiers de Hadj Khelifa Daldoul le Touzien en date de la mi-Rajab1287H.
43	Le tiers de la moitié d'une maison ;et le tiers du dépôt y attenant à l'intérieur de Touza avec une chambre habitable,le reste en ruines.		
Biens agricoles			
43	Quatre figuiers sis dans la cour du pressoir pré-cité	Touza	Achetés des héritiers Hadj Mohamed ben Hadj Khelifa Daldoul le Touzien après saisie en date de mi-Rajab1287H.
43	Le tiers indivis du petit jardin en terre nue planté de six pieds d'oliviers près du village.		
43	Les quatre pieds d'oliviers sis au lieu dit « Wast Ajinna » de la forêt du village.		
43	Les quatre-vingt et une parts sur un total de quatre-vingt-huit parts de la moitié indivise de la parcelle « Ghars » sis à « El Kliaa » composé de deux cent cinquante cinq pieds d'oliviers.		
43	La parcelle de terre nue connue par « Jnen Ouadi »avec quatre jeunes plants	Touza	Non indiqués.

	d'oliviers		
43	La parcelle « Ghars » au meme lieu connu par « Bhourri »comptant117 pieds d'oliviers.		
43	La complantation connue par « Mgarsa Basch »composée de quatre vingt quinze pieds d'oliviers productifs,et non productifs.		
43	Six pieds d'oliviers dans divers secteurs	Sayada	Non indiqués.
43	Quatre « merjaa » de terre nue.	Monastir	Non indiqués.
	Les quatorze merjaa et demi.	« Henchir	
	Le lot « Chrak » de terre nue sis au lieu dit « Hwil Bouma » de la forêt de Monastir.	Khadra »	

Annexes cartes et photos

- Annexe 1 -

Carte Caidat de Monastir à la fin du XIX^e siècle

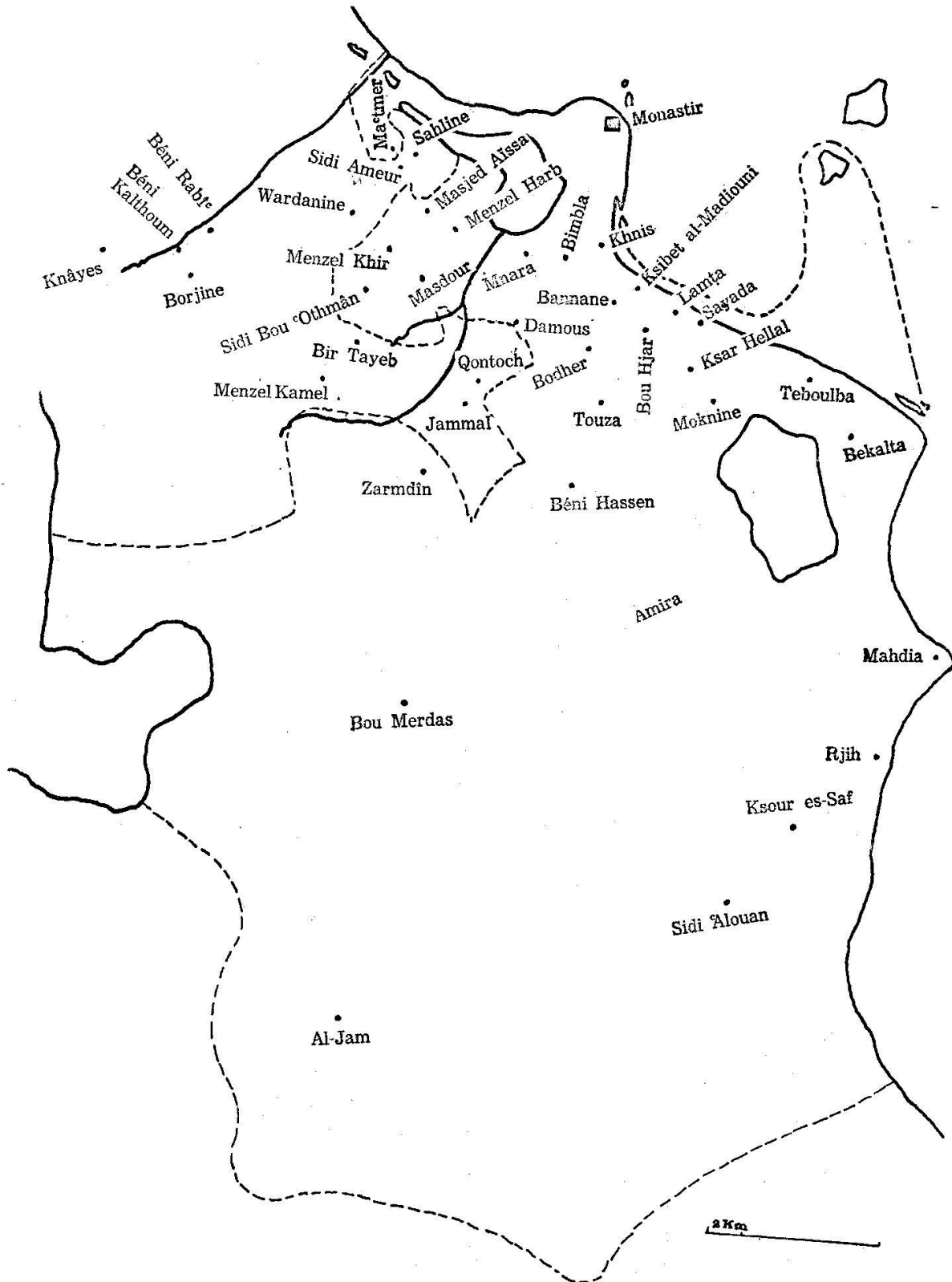
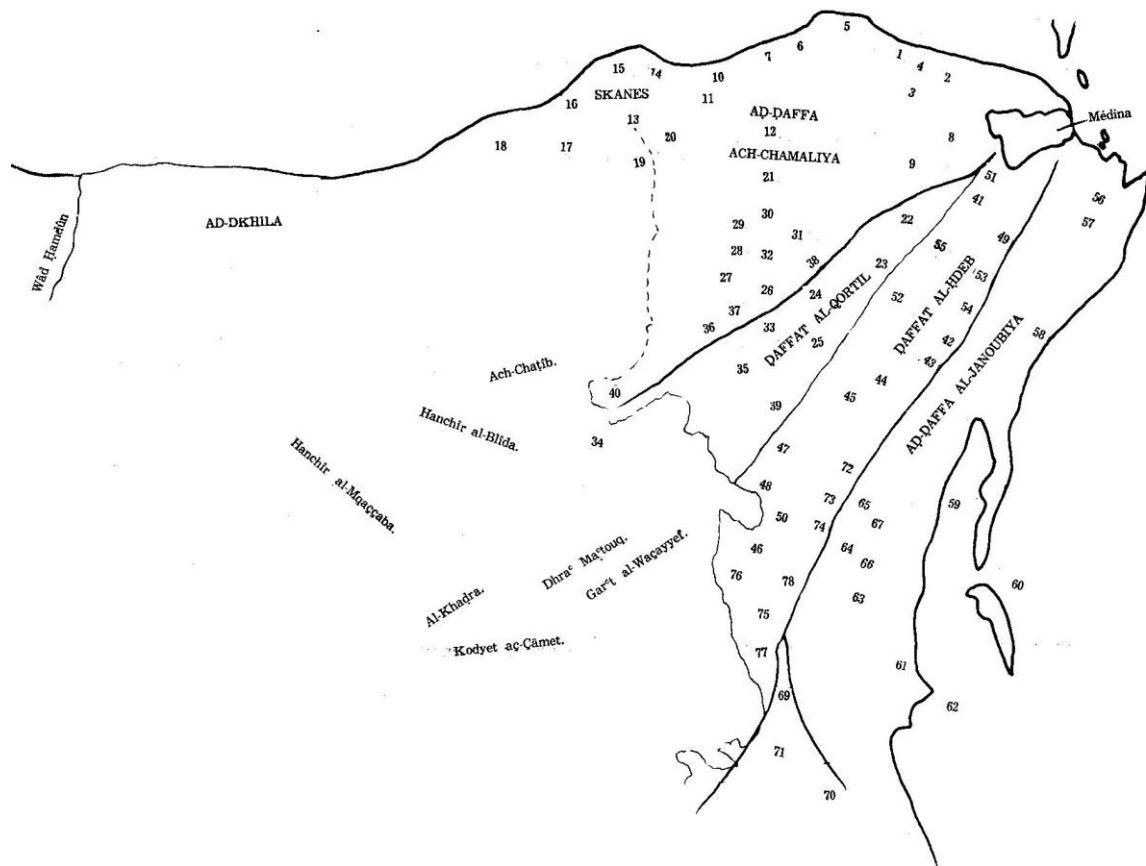


Fig. 35 : Waṭan al-Munastir au XIXème siècle.

- Annexe 2 -

Carte foret oliviers Monastir et environs



Voir la signification des numéros dans la page suivante

- Annexe 3 -

Appellations zones Foret oliviers de Monastir

AD-DAFFA ACH-CHAMALIYA

- 1 -- Râs al-Hîr (Ruines romaines qui n'existent plus).
- 2 -- Zgâq ar-Romanân « Rue des grenadiers ou des Romains ». Il était probablement une partie de l'ancienne route romaine. Il était aussi l'emplacement d'un ancien souq en dehors de la ville avant l'existence de Souq as-Sîar à Skanès au bord de la nouvelle route tracée sous le régime du Protectorat français.
- 3 -- Mâjel at Tâj (citerne de la couronne).
- 4 -- Bîr ac-Demna (puits de l'hospital).
- 5 -- Sidi Mouhâreb, (petite coupole d'un santon probablement de l'époque fatimide, puisque un dicton joing son nom à 'Ali, le courin du Prophète). Je nomme ce dicton : Ya Jâh Sidi Mouhâreb wa Sidi 'Ali Ibn Abî Tâleb.
- 6 -- As Swâni ou ach-Chwâni (les jardins ou les voiliers).
- 7 -- Al-Kherba (les ruines).
- 8 -- Al-Mandra.
- 9 -- Borj Kharachcha.

SKANES

- 10 -- Al-Mradda
- 11 -- Aj-Jbal (La montagne ou plutôt la colline).
- 12 -- Al-Mocîref (le dominant).
- 13 -- Aţ-İbâqa (lieu d'un ancien cimetière romain et peut-être l'endroit où habitait aţ-Tabâqi avant son expulsion de l'Ifriqiya en 184 hég. / 800).
- 14 -- Al-Blida (la petite ville).
- 15 -- Al-Qadima (l'ancienne).
- 16 -- Wâd ar-Roumi (la fleuve du Byzentin).
- 17 -- Al-Brijât (les fortins).
- 18 -- Al-Wostâniya (le milieu).
- 19 -- Al-İchch (le nid).
- 20 -- As-Sîar (la ligne droite).
- 21 -- Bîr aj-J'ayyad (peu-être du château d'Abou'l-Ja'd ?).

AD-DKHLA

DAFFAT AL-QORTIL

- | | |
|---|--|
| 22 -- Al-Msabbakh. | 34 -- Al-Massayel. |
| 23 -- Sidi Naçr (un santon). | 35 -- Wâd Ismâ'il. |
| 24 -- Cha'bet Bayrem. | 36 -- An-Nâzour. |
| 25 -- " az-Zili. | 37 -- Bârdou (Monastir avait son Bardo). |
| 26 -- " An-Nkhal. | 38 -- Rachchâh. |
| 27 -- " Allâg. | 39 -- Kharâreb (les caroubiers) al-Ghazwâni. |
| 28 -- Cha'bet Bêl Haj Youssef (Chaîb connu faddân). | 40 -- Aţ-Tafla. |
| 29 -- Ayn ach-Charqî. | Ach-Chaîb. |
| 30 -- Sâniyat an-Nâ'oura. | Hanchîr al-Blida. |
| 31 -- Bîr Ben Sa'id. | Hanchîr al-Mqaççaba. |
| 32 -- Jâma' a-Qortil. | |
| 33 -- Al-Jâbiya. | |

DAFFAT AL-HDEB (Hdeb pluriel de hadba)

- | | |
|-------------------------|------------------------------|
| 41 -- Faddân as-Soussi. | 51 -- Ghadîr al-Foul. |
| 42 -- Ramâda. | 52 -- Bayt Slâma. |
| 43 -- Al-Mzâre'. | 53 -- Sabbâlet al-Garmaţţou. |
| 44 -- Wâd ad-Derwich. | 54 -- Al-Filât. |
| 45 -- Hanchîr Nwira. | 55 -- Al-Barâneç. |
| 46 -- Ach-Charchâra. | Gar't al-Waçayyef. |
| 47 -- Aţ-Tafla. | Dhra' Ma'touç. |
| 48 -- Aţ-Tarrouma. | Al-Khaçra. |
| 49 -- Jnân al-Andolsi. | Kodyet aç-Çâmet. |
| 50 -- Al-Gar'a. | |

AD-DAFFA AL-JANOUBIYA (côté Sud)

- | | |
|---------------------------|----------------------------------|
| 56 -- Al-Hamâri. | 68 -- Ach-Chiha. |
| 57 -- Al-Ghadîr. | 69 -- As-Sâtour. |
| 58 -- Wâd Gwider. | 70 -- Al-Maqâta'. |
| 59 -- Al-Mallâha. | 71 -- Al-Aqaba. |
| 60 -- Al-Inf. | 72 -- Al-İbel (pluriel de İbal). |
| 61 -- Al-Maţţou'a. | 73 -- Hanchîr alHaddâr. |
| 62 -- Charqî az-Zaghwâni. | 74 -- Bîr al-Jazîra. |
| 63 -- Al-Grigba. | 75 -- Barnouçat Bagga. |
| 64 -- Maçta' al-Halfa. | 76 -- Wâd Ismâ'il. |
| 65 -- Wâd Abroug. | 77 -- Barnouçat as-Soussi. |
| 66 -- Al-Maḥrouqa. | 78 -- Bîr Al-Fâlta. |
| 67 -- Al-Frina. | |

- Annexe 4 -

Plan global de Monastir

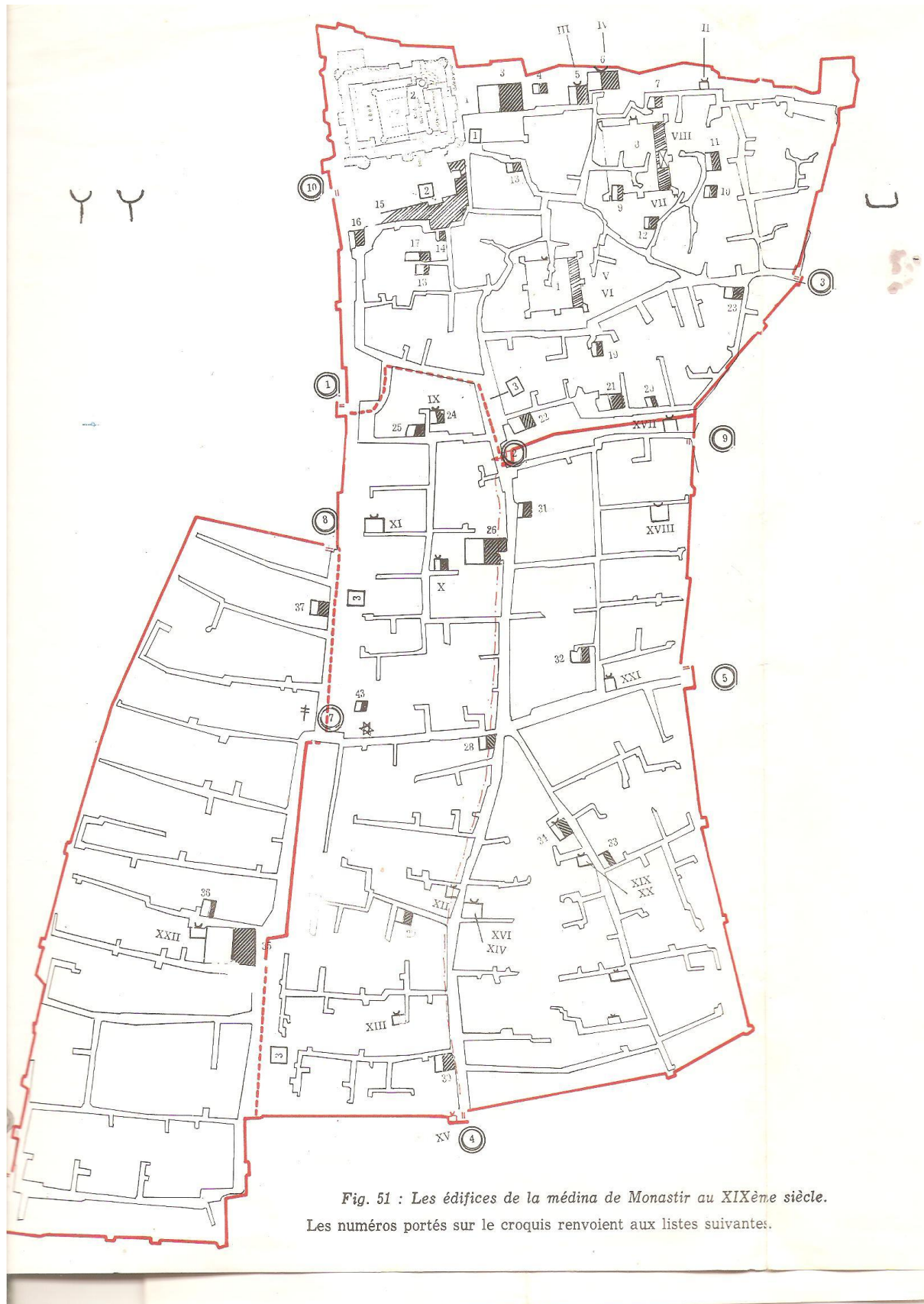


Fig. 51 : Les édifices de la médina de Monastir au XIXème siècle.
Les numéros portés sur le croquis renvoient aux listes suivantes.







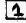
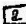




-Annexe 5 -

: Légendes Plan global de Monastir

Légende 1

1196 hégire / 1780.

- 1) - Construction du Rabq al-Jadid.
- 2) - Noqbet Bangui.
- 3) - Bâb Tounès
- 4) - Bâb al-Kram.

-  Mosquée
-  Mosquée plus Saint
-  Saint
-  Synagogue.
-  Eglise
-  Porte
-  Tour démolie en 1907.
-  Partie de la Kasbah prise par le Habous.
-  Rempart démolie en 1900.
-  *Cimetière musulman*
-  *Cimetière chrétien.*
-  *Cimetière juif*

Légende2



A) LES PORTES DE LA VILLE.

- ① Bâb al-Khokha.
- ② Bâb ad-Darb.
- ③ Bâb as-Sour.
- ④ Bâb al-Gharbi.

- ⑤ Bâb Briqcha
- ⑥ Bâb Tounès.
- ⑦ Noqbet (trou) Bangui.
- ⑧ Bâb al-Kram (les figuiers)
- ⑨ Bâb Bnât (nouveau vers 1900)
- ⑩ Bâb al-Qaçba (nouveau)

B) LES MOSQUEES.

EN VILLE.

- 1 La Mosquée Sidi Dhouwayb, une 2ème au-dessus de la lère.
- 2 Les cinq Mosquées du Ribat
- 3 La Grande Mosquée
- 4 Masjad al-Ançâr
- 5 Masjad Sidi Amer
- 6 Masjad Abou Youssef ad-Da'â'i
- 7 Masjed al-Mou'ez (ad-Daz)
- 8 Masjad as-Sayyida
- 9 Masjad au-dessous de Masjad as-Sayyida
- 10 Masjad ar-Râ'i al-'Awwal
- 11 Masjad ar-Râ'i ath-Thâni
- 12 Masjad al-Bawwâb
- 13 Masjad as-Soussi
- 14 Masjad at-Tawba ou Sidi al-Mâzri
- 15 Masjad al-Eskandariya ou al-Eskandrâni
- 16 Masjad adh-Dhakkâra
- 17 Masjad as-Snoussi
- 18 Masjad Khalil
- 19 Masjad al-Kharrât puis Boujnâh
- 20 Masjad al-Karma
- 21 Masjad ad-Dehmâni
- 22 Masjad Kricha
- 23 Masjad Hâj Moçtafa Lâz
- 30 Mosquées dans le chaykhat de la Medina
(à ajouter Masjad al-Adham dont
l'emplacement est inconnu par moi).
- 24 Masjad Sidi Boubker
- 25 Masjad Besbâs
- 26 La Mosquée Mrâd « Grande Mosquée Hanafite »
à son emplacement existe
actuellement la Grande Mosquée Bourguiba.
- 27 Masjad Lalla Afiya
- 28 Masjad Souq Bâb al-Jadid
- 29 Masjad Jalloul
- 30 Masjad Bab al-Faraj
- 8 Mosquées dans le chaykhat de bâb al-Gharbi
- 31 Masjad Chliw
- 32 Masjad al-Janzârî
- 33 Masjad Bakkâr
- 34 Masjad al-Madrassa al-Khlefiya
- 4 Mosquées dans le chaykhat de Trabelsiya
- 35 Masjad Nwîra
- 36 Masjad Wâli
- 37 Mosquée hanafite pendant la création du
quartier Rbat
- 3 Mosquées dans le chaykhat rabq al-Jadid

EN DEHORS DE LA VILLE.

- 38 Masjad Sidi Mas'oud
- 39 Masjad Madrassat 'Oçmân al-Farik
- 40 Masjad as-Sourât
- 41 Mosquée al-Qartil
- 42 Mosquée Sayyâdi à Skanès
- 5 Mosquées en dehors de la ville.
Monastir possédait 50 Mosquées.
- 43 Masjad al-Madrassa
- 44 Masjad Sidi Meftâh
- 45 Masjad al-Khelwiya.

I
S
S
S
S
S
S
I
I
I
C
S
S
S
S
S
S
S
a
S
R
L
L
E

(*)

Légende 3

C) LES LIEUX VENERES

EN VILLE

- I — Al 'Imàm 'Ibn Younes
- II — Sidi as-Rarrâj
- III — Sidi 'Amer (Zâwiya)
- IV — Lalla al-Khelwiya
- V — Sidi Dhouwayb 'Ibn Ghallâb (Zâwiya)
- VI — Un Saint inconnu dans la Mosquée Sidi Dhouwayb
- VII — 'Arousat al-Bir
- VIII — As-Sayyida
- IX — Sidi Boubker
- X — Lalla 'Afiya
- XI — Sidi 'Abd as-Slâm al-'Aḥmar (Zâwiya)
- XII — Lalla Laṭifa
- XIII — Lalla Skhiriya
- XIV — Sidi al-Qallâl
- XV — Rjâl al-Bâb
- XVI — Sidi Ben 'Issa (Zâwiya)
- XVII — Sidi al-Hilâli
- XVIII — Sidi al-Ḥayyâç
- XIX — Sidi Beḡarwiya
- XX — Sidi 'Abd as-Slâm al-'Asmar (Zâwiya)
- XXI — Sidi Beṭâra (Zâwiya)
- XXII — Sidi 'Abd as-Slâm al-'Asmar (Zâwiya)

EN DEHORS DE LA VILLE.

- Sidi al-Mâzri
- Sidi Mas'oud
- Sidi Maṇçour
- Sidi al-'Arbi
- Sidi Naçr
- Sidi ach-Chaykh aṭ-Ṭennir
- Sidi Mouḥâreb
- Lalla al-Kaḥliya
- Lalla al-Blida
- Lalla al-Khaḍra
- Ghâr as-S'oud (la grotte du bonheur)
- Sidi Fraj
- Sidi Çalah
- Sidi al-Ghdâmsi
- Sidi aṭ-Tûni
- Sidi as-Sfâqsi
- Sidi ach-Chin
- Sidi Bou-'Ali as-Sanbâṭi (savant) (*)
- Sidi aṭ-Troudi
- Sidi Maḥfouz
- Sidi 'Abd al-Ghani (savant)
- Sidi Makhlouf (un transformateur d'électricité a été placé sur le lieu)
- Sidi Bou-Zid
- Sidi 'Aguir
- Rjâl as-Salsila (les hommes de la chaîne)
- Lalla Fathiya
- Lalla Berguawiya
- En tout 48 Saints et Zâwiya-s

(*) En 1921, le responsable « Naqib » de ce mausolé était une femme. On trouve d'autres femmes responsables dans les lieux suivants :
Lamça, Çayyâda, Mokin, Binbla, Mnâra et Dâmous.

D) LISTE DES QUARTIERS DE MONASTIR AUX XVII^e ET XIX^e SIECLES

« Ħūma, pluriel : Ħuwam ou Ħūmât »

L - A l'intérieur du rempart.

Nom	Signification approximative
A - AL-BLAD	la petite ville.
1. - Al-Qaċr	Qaċr : château
2. - As-Sayyida	as-Sayyida : la Dame
3. - Sidi Dhouwayb	nom de famille qui a le sens diminutif d'un loup. Peut-être le poète Abou Dhouwayb al-Houdhâli probablement mort en Afrique.
4. - Az-Zriba	Ecurie, je pense à l'écurie des Mourabitines.
5. - Al-Jamâ'a	Jamâ'a : village à Jbal Waslât. Le mot jamâ'a veut dire un groupe. Il est employé souvent pour désigner le groupe qui dirige.
6. - Al-Qebla	La direction de la Mecque « S. E. »
7. - Al-Massâfa	la distance.
8. - Zouqâq Ġâlâħ	Le premier faubourg ou le proche faubourg d'où le nom ce bâb ad-Darb.
9. - Al-'Alâlcha	Ad-Darb veut dire la porte d'un zouqâq. Les 'Alâlcha-s possédaient Hanchîr Dkhi-lat al-'Alâlcha (Swâssi). Ce hanchîr a appartenu à la population monastirienne jusqu'à 1931. ('Alâlâch est le pluriel de 'allouch = agneau), d'où une idée de 'Azib.
R - AR-RABD AL-BARRANI	le faubourg extérieur
AR-RABD AL-AWSAT	le moyen faubourg
1. - Al-Hilâli	le singulier des Hilâliens
2. - As-Sâbât	le percepteur des impôts ou une pièce sur une voûte au-dessus d'une rue ou une impasse.
H - Ach-Chrâqa	Chrâqa : village à Jbal Waslât. Aussi Chrâqa de Charq qui veut dire l'Orient.
M - Mrâd, Ħarzallah, al-Mâzari puis aj-Jabbâna	Mrâd est un nom de famille. Ħarzallah est aussi un nom de famille. al-Mazâri est le nom de l'Imâm al-Mâzari premier patron de la ville. aj-Jabbâna : Cimetière
B - Bangui	Fracas ou Esclave.
M - Dar al-Bey	La maison du Bey.
AR-RABD AL-'AQÇA	l'extérieur faubourg
1. - Aġ-Trâbelsiya	Les Tripolitains
2. - Al-Baldiya puis Bâb al-Faraj et actuellement Bâb al-Gharbi	baldiya est le pluriel de baldi qui veut dire citadin. Fraj est un prénom. Il signifie aussi la délivrance.
3. - AR-RABD AL-JADID	Le nouveau faubourg
4. - Bâb Tounès	Tounès : Tunis, ce'a veut dire la porte d'où on se dirige vers la ville de Tunis.
5. - Bâb al-Kram	Kram : figuiers
6. - A l'extérieur du rempart	
7. - Mentionné seulement	
8. - Quelques noms	
9. - Ach-Kol ou Chkol	Chkol pluriel de Chokla qui veut dire trou. Selon les vieux Monastiriens, il existait un ancien cimetière dans cet endroit.
10. - Qâra'iya	La sainte noire ou la terre sainte.
11. - Msid as-Srâ	Masjed as-Surât : la mosquée des gens qui arrivent à Monastir avant l'ouverture de ses portes. Monastir fermait ses portes jusqu'en 1923.
12. - Zouqâq ach-Cha'ra	La rue du cneveu ou d'une étoile qui porte ce nom.
13. - Al-Morkâd	Hippodrome.
14. - Zribat an-Naçâra	L'écurie des Chrétiens.

-Annexe 6 -

Page 43 (dernière page) du partage successoral

-Annexe 7-

Tableau de reconversion des unités de mesure en vigueur

